

Navigo va ajouter Autolib' et la fonction « post-paiement »

INFO JDD Mi-avril, la carte de transport en commun donnera accès à Autolib'

En mai dernier, Valérie Pécresse annonçait dans le JDD « la fin du ticket de métro » et la mue du passe Navigo en « Smart Navigo » d'ici à 2021. La présidente LR du conseil régional d'Île-de-France souhaite que la carte de transport devienne « universelle », c'est-à-dire qu'elle puisse être utilisée pour « accéder et

payer tous les autres services de mobilité ». Le JDD dévoile aujourd'hui une nouvelle étape : dès la mi-avril, les porteurs d'une carte Navigo auront accès à Autolib', disponible dans 90 communes de la région.

Facturés à la fin du mois en fonction de leur consommation
« Nous souhaitons que Navigo devienne un passe multimodal, utilisable de la façon la plus large possible. Dans les semaines qui

viennent, les Franciliens pourront donc se servir de leur passe pour payer leur location d'Autolib' [10 €/mois] », confirme Stéphane Beaudet, maire LR de Courcouronnes (91) et vice-président de la Région chargé des transports. Le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) et Autolib'Métropole – présidé par Marie-Pierre de La Gontrie (PS) – viennent de trouver un accord. Une convention devrait être prochainement signée.

La « montée en puissance » du Smart Navigo se fait ainsi progressivement. Depuis le début de l'année, le transport fluvial Batobus est dans la boucle (JDD du 8 janvier). De plus, « pour éviter de faire la queue au guichet, 300.000 Franciliens ont déjà créé un compte sur Navigo.fr », ajoute Stéphane Beaudet. Ce compte permet de télécharger une attestation pour le remboursement employeur, modifier des informations personnelles, déclarer la perte de sa carte...

Prochaine étape : dès 2018, le passe Navigo pourra aussi être utilisé en mode « post-paiement ». En clair, les usagers qui feront ce choix seront facturés à la fin du mois en fonction de leur consommation. S'ils ne font que 20 trajets par mois, ils ne seront débités que de deux carnets de tickets. Le 22 mars, le Stif débloquera 10 millions d'euros pour le développement de ce nouveau service. ●